



Modalités de continuité pédagogique

publié le 16/03/2020

Descriptif :

Organisation du suivi du travail scolaire des élèves

Madame, Monsieur, chers parents,

Vous avez déjà été destinataire d'un courrier vous indiquant les moyens mis en oeuvre pour transmettre des cours et des consignes aux élèves à distance.

Pour assurer au mieux le suivi des élèves, chaque enseignant est en charge de l'accompagnement d'une moitié de classe.

La répartition se fait selon le tableau ci-dessous :

CLASSE PROFESSEUR PRINCIPAL AUTRE PERSONNEL

6 A M GONCALVES M. DONNADIEU

6 B Mme BAUD Mme VENAULT

6 C M. LAURENT Mme CARON

5 A Mme HERAULT Mme JANY

5 B M. COILLOT M. PREVOST

5 C Mme NESIC Mme TOUBLANC

4 A Mme MAUDET Mme WULLAERT

4 B M. GORSE Mme DEMAZEAU

4 C M. ROCH Mme FONTAINE

3 GR1 Mme ETIENNE M. LOUVEAU

3 GR2 Mme LEPOTIER Mme RAVENNEAU

3 GR3 Mme ELME Mme CHALUMEAU

Par ailleurs,

1 - Si vous ne pouvez pas faire autrement (aucune connection possible), vous pouvez demander des documents papiers.

Pour cela, vous devez en faire la demande au collège à l'avance, soit par téléphone (05.49.86.22.36), soit par mail (ce.0860043e@ac-poitiers.fr), en laissant un numéro de téléphone pour être rappelé. En effet, nous devons savoir à l'avance quels sont les besoins pour préparer des copies et prendre rendez-vous avec vous pour les récupérer au collège. Attention, aucun élève n'a le droit de venir, ce sont les adultes qui doivent se déplacer.

2 - Le collège n'est malheureusement pas en mesure de prêter des tablettes. En effet, celles que nous possédons ne peuvent fonctionner que sur le réseau du collège.

3 - Un roulement de présence est prévu si besoin.

Je serai autant que possible présente au collège.

Un autre personnel sera avec moi dans la mesure du possible pour assurer la coordination du suivi des élèves.

Concernant la garde des enfants de soignants :

Pour rappel, l'extrait de la FAQ mise à jour le 15/03/2020 à 16h00 :

Comment est mis en place le service d'accueil pour les enfants des personnels soignants et médico-sociaux indispensables à la gestion de la crise sanitaire ? Un service d'accueil de la petite section à la classe de 3ème est mis en place pour les enfants des personnels soignants et médico-sociaux indispensables à la gestion de la crise sanitaire, dès lundi 16 mars, dans leur lieu de scolarisation habituel. La prise en charge des élèves se fera en petit groupe de 8 à 10 élèves, dans le respect des consignes sanitaires et des gestes barrières. Ces modalités pourront être adaptées par la suite par les recteurs, en lien avec les agences régionales de santé (ARS), de manière à favoriser la cohérence pédagogique des groupes d'élèves. Cet accueil est organisé par les directeurs d'école ou les chefs d'établissement des enfants concernés, sur présentation par le parent de sa carte professionnelle de santé (CPS) ou de sa fiche de paie avec mention de l'établissement employeur.

S'agissant des personnels assurant la gestion de crise dans les ARS, il conviendra de présenter une attestation de l'ARS. Les parents concernés par ce dispositif doivent également attester sur l'honneur qu'ils ne disposent d'aucune solution de garde.

Cet accueil est organisé à partir du lundi 16 mars.

Si vous êtes concernés, merci de me contacter pour l'inscription de votre enfant.

Toutes ces mesures peuvent évoluer en fonction de la situation et des consignes que nous recevrons.

Cordialement,

La principale,
Catherine ALIX



Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.